

Mr ABDALLAH Mohamed RUE D'AQUITAINE, 31151 - FENOUILLET 198041927504482

Bruz, le 20/04/2023

Contrat de travail à durée déterminée

Les dispositions applicables au présent contrat de travail sont celles exposées ci-après ainsi que celles de la Convention Collective Nationale de la branche du ferroviaire du 31 mai 2016, et plus particulièrement celles du chapitre 1 du Titre IV - Dispositions communes au personnel sédentaire et à l'exclusion du chapitre 2 Dispositions communes au personnel sédentaire affecté à des activités liées aux horaires de transport et à l'assurance de la continuité et de la régularité du trafic.

EMPLOI: Ouvrier d'exécution - Groupe 2.11

DATE ENGAGEMENT: le27.04.2023 au

MOTIF DE RECOURS AU CDD

Le présent contrat est conclu en raison d'un accroissement temporaire de l'activité générale de l'entreprise.

AFFECTATION:

Vous êtes rattaché à la société Fer Expert dont le siège est 3 rue de l'éperon doré 35170 Bruz - code APE 4212Z.

Votre affectation sera celle notifiée au planning hebdomadaire.

Vos principales missions de sécurité sont régies par l'arrêté du 7 mai 2015 relatifs aux conditions d'aptitude physique et professionnelle du personnel habilité à l'exercice des fonctions de sécurité sur le Réseau Ferré National. A ce titre vous devez donc être reconnu apte physiquement et psychologiquement afin d'être habilité à l'exercice de vos missions. Ainsi, dans le cas où vous seriez déclaré inapte, et en l'absence de reclassement possible, votre maintien au sein de l'entreprise serait remis en cause.

PERIODE D'ESSAI : Le présent engagement est soumis à la période d'essai suivante : en nombre de jour(s) de travail effectif. Au cours de cette période, le présent contrat pourra être résilié à la volonté de l'une ou l'autre des parties sans préavis, ni indemnité.

REMUNERATION:

Salaire horaire brut de base : €uros (euro)

Base mensuelle brute pour 151,67 heures de travail correspondant à l'horaire hebdomadaire de référence de 35 heures : 0 € (zéro euro)

soit une base annuelle brute de 0 € (zéro euro).

Le mode de calcul du montant de la déduction pour chaque journée de travail non effectuée est égale au quotient du salaire par le nombre de jours de travail pour le mois considéré.

Illustration : retenue = (Base mensuelle brute x nombre journées d'absence) / (nombre de jours de travail potentiel au cours du mois)

ENGAGEMENT DU SALARIE:

Pendant la durée du contrat, le salarié s'engage à ne pas avoir d'activité professionnelle susceptible de concurrencer celle de son employeur.

FRAIS DE DEPLACEMENT : Vos frais de déplacement seront indemnisés de manière forfaitaire, conformément à la réglementation et aux usages en vigueur dans notre société (indemnités de petits ou de grands déplacements).

HORAIRE HEBDOMADAIRE MOYEN:

35 heures, temps plein. Il est entendu que, compte-tenu de la nature de votre activité et des nécessités de l'entreprise, vous pourrez être amené à travailler de nuit, de week-end, ou en jours férié.

ABSENCE POUR CONGES:

Accordée par la Direction du chantier tant en ce qui concerne la durée demandée que la période où elle se situe en fonction des nécessités du service.

Siège social - Fer Expert 3 rue de l'Eperon Doré - 35170 Bruz +33 9 86 17 56 74 SASU au capital de 115 000 euros - 808 479 950 RCS Rennes



URSSAF OU SONT VERSEES LES COTISATIONS SECURITE SOCIALE:

URSSAF DE BRETAGNEN° 537000000541319083 SIRET: 808 479 950 00020

RETRAITE:

Notre contrat de retraire complémentaire est souscrit auprès de PRO BTP.

FRAIS DE SANTE ET PREVOYANCE :

Nos contrats de santé est souscrit auprès d'AXA Entreprise.

Important : Le régime de frais de santé étant un régime à options. Vous trouverez le descriptif de chacune des options ainsi que leur coût respectif dans les documents joints. A défaut de choix exprimé au plus tard à l'élaboration de votre première paye, et conformément à notre accord collectif, nous serons contraints de vous faire adhérer à l'option de base

HYGIENE ET SECURITE:

Votre activité à notre service comporte en permanence l'obligation d'une utilisation correcte du matériel qui vous sera confié ainsi que les dispositifs de sécurité et de prévention existants ou à votre disposition. Vous devrez également respecter rigoureusement les consignes locales ou générales émanant soit du Maître d'Œuvre soit de la direction de l'Entreprise.

DEDIT-FORMATION:

Dans le cas où vous seriez amené à bénéficier d'actions de formations spécifiques à nos métiers, de longue durée et/ou coûteuse(s), et qui excéderai(en)t notre obligation légale, notre Société se réserve le droit de mettre en place par voie d'avenant au présent contrat, une clause de dédit formation qui déterminerait les contreparties, et ce avant même l'engagement de l'organisation du(des) stage(s). Cette clause de dédit formation peut également être mise en application pendant la période d'essai.

MEDECINE DU TRAVAIL:

Votre engagement ne pourra se poursuivre que si votre aptitude à l'emploi est reconnue sans aucune réserve par les services réglementaires de la Médecine du Travail.

DROIT A L'IMAGE:

Nous tenons à vous informer que nous pourrons être amenés à utiliser votre photographie dans le cadre exclusif de notre communication interne (trombinoscope et intranet). Si vous vous opposez à l'utilisation de votre image dans ce cadre particulier, nous vous remercions de cocher la case suivante :

Dans le cas contraire, l'acceptation des termes du contrat vaudra acceptation d'utilisation de votre image, dans le cadre particulier de notre communication interne.

DOSSIER ADMINISTRATIF:

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le dossier administratif envoyé et de compléter votre profil en ligne avec les pièces demandées. Enfin, vous devrez nous signaler toutes les modifications qui interviendront par rapport à la situation déclarée lors de votre engagement (adresse, situation familiale, etc...). Pour la bonne règle, nous vous prions de nous donner votre accord sur tous les termes du présent contrat en nous restituant le second exemplaire paraphé sur chaque page et daté et signé par vous sous la mention manuscrite "Lu, Bon pour accord".

Mohamed ABDALLAH

Gaëlig LABBE Directeur Administratif et Financier

